

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1420

présenté par

M. Lagarde et M. Brindeau

à l'amendement n° 1363 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à supprimer la mention : "dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique."